

Le mot du président



Transition écologique et solidaire : tous concernés

La démission de Nicolas Hulot est un signal fort. Que l'on soit en accord ou non avec ses positions, on ne peut nier le courage de sa décision. Quitter un siège de ministre ne se fait jamais à la légère, même si on se demande parfois si ce n'est pas trop tôt...

Son bilan au ministère de la Transition écologique et solidaire est loin d'être nul : de Notre-Dame-des-Landes à l'ajout

de la préservation de l'environnement dans la Constitution, son passage à l'hôtel de Roquelaure ne sera pas passé inaperçu.

Pour autant, on peut se poser la question de la portée de ces éléments. La transition écologique et solidaire est un processus global qui ne peut consister en quelques décisions isolées. Des réponses cohérentes et plus transversales doivent être fournies. Notamment sur la production d'électricité à partir d'énergies fossiles ou nucléaire ou bien encore sur la consommation d'eau douce par les professionnels et l'agriculture durable. Mais peut-on bousculer en quelques mois des pans entiers de notre société ?

Plus largement, on peut s'interroger sur la portée de ce ministère. Car si la transition écologique est véritablement issue d'un profond élan national, elle doit être partie intégrante de chaque entité du gouvernement et pas seulement concentrée en un seul portefeuille, sans pouvoir réel de coordination.

Romain Désiré dit Gosset
Président du MoDem de la Manche

Le mot du délégué

Refonder l'Europe



Comme chaque année, les interventions concernant l'Europe étaient parmi les mieux écoutées et les plus soutenues par les participants à notre récente universités d'été. Mais je crois qu'elles n'avaient jamais revêtu la même gravité et la même intensité.

On se souviendra longtemps je crois, de Jean-Louis Bourlanges et de Guy Verhofstadt, lançant avec énergie et talent un véritable appel à la résistance et à la refondation. Leur accent volontairement dramatique et épique était à la hauteur de la situation.

Car il s'agit bien de cela. L'Europe est abandonnée de ses peuples au moment même où sa cohésion est devenue vitale pour chacune des nations qui la composent, au moment même où ses ennemis et ses adversaires de l'extérieur conjuguent leurs efforts pour la détruire en tant que puissance autonome (ce qui prouve à l'évidence son importance pour nous). Le sursaut doit être d'abord existentiel. Je crois, comme les orateurs de Guidel, qu'il faut repartir sur des bases simples et claires fixant pour longtemps ce qui fonde l'institution européenne.

L'idée pointe : Il faut proclamer un nouveau texte constitutif qui ne soit pas un traité international mais l'expression de ce que les Européens qui se reconnaissent comme tels acceptent de partager. Il faut inventer un concept précis mais inédit qui dise ce qu'est la supranationalité européenne et ce qu'est la démocratie européenne. Réunion des Etats, réunion des nations, réunion des peuples ? Combinaison de tout cela ? Je crois que le chantier est ouvert. Une construction intellectuelle rigoureuse, facile à comprendre, facile à interpréter, très courte est nécessaire.

Ce ne sera pas le modèle fédéral à l'américaine, à l'allemande ou à l'autrichienne car il ne reconnaît pas assez d'identité à chacun de nos vieux pays. Ce ne sera pas non plus « l'Europe des nations » telle que l'entendent certains qui reprennent de vieilles lunes qui sentent assez mauvais. Ce sera autre chose.

Comme je l'avais dit dans un précédent article, cette nécessité induit probablement que tous les pays membres marchent dorénavant à peu près d'un même pas. Il y a urgence et il ne faut pas reculer pour un compromis boiteux. A mon avis, les pays qui ne partagent pas les mêmes objectifs n'ont pas leur place dans l'Europe politique. Mais ce sera aux peuples de trancher.

Et je ne crois pas qu'il faille craindre le grand chamboulement. Les pères de l'Europe étaient inspirés. Ce qu'ils ont fait trouvera sa place, même s'il ne faut pas fixer ce maintien formel comme objectif de la démarche.

Jean-Louis Bourlanges a placé son discours sous l'égide de deux devises : celle du royaume de Belgique, *L'union fait la force* et celle de la famille d'Orange-Nassau, *Je maintiendrai*. Je les adopte. Je crois qu'il y a **urgence**. Je crois que ce doit être l'enjeu majeur, l'enjeu unique même des prochaines élections européennes.

La construction européenne en quelques dates



Tous les citoyens européens sont appelés à renouveler le Parlement européen le 26 mai 2019.

À l'approche de cette échéance électorale majeure qui permettra à notre pays de choisir ses 79 parlementaires européens, il m'a paru opportun de rappeler comment s'est construite l'Union européenne et comment elle fonctionne.

Pour commencer cette présentation qui s'échelonne sur plusieurs mois, voici quelques dates clés. De la CECA au Brexit, un grand chemin a été parcouru que je vous invite à parcourir.

9 mai 1950. Déclaration de Robert Schuman.

18 avril 1951. Six pays (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) fondent la Communauté européenne du charbon et de l'acier - CECA. L'objectif revendiqué consiste à éviter de nouveaux conflits en renforçant la coopération économique entre les ennemis d'hier.

25 mars 1957. Les mêmes pays adoptent le *Traité de Rome* instituant la *Communauté économique européenne* - CEE. C'est l'acte fondateur de la construction européenne.

En janvier 1958 ce traité entre en vigueur avec la mise en place des institutions communautaires européennes majeures : Conseil, Commission, Assemblée préfigurant le Parlement européen.

14 janvier 1962. Premiers règlements sur la politique agricole commune - PAC.

1^{er} janvier 1968. Entrée en vigueur de l'Union douanière.

1973. 1^{er} élargissement avec l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande.

5 juin 1975. 1^{er} référendum au Royaume-Uni sur le maintien au sein des communautés européennes : oui à 67,23 %.

7-10 juin 1979. 1^{ère} élection au *suffrage universel direct* des députés siégeant au Parlement européen : taux de participation de 62%, jamais égalé depuis.

17 juin 1979. La Française Simone Veil devient la première femme à présider le Parlement européen.

1981. Adhésion de la Grèce.

1986. Adhésion de l'Espagne et du Portugal.

17 février 1986. Signature de *l'Acte unique européen*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1987. Il prévoit d'établir un Marché unique à l'horizon 1993 et modifie pour y parvenir les règles de fonctionnement avec davantage de décisions prises à la majorité qualifiée des États-membres et l'instauration d'une « coopération » avec le Parlement européen.

9 novembre 1989. Chute du mur de Berlin.

7 février 1992. Signature du *Traité de Maastricht* prévoyant le passage à la monnaie unique avant le 1^{er} janvier 1999, établissant les bases d'un dialogue social européen et instaurant la co-décision avec le Parlement européen.

1^{er} janvier 1993. Entrée en vigueur du Marché unique.

1^{er} novembre 1993. Entrée en vigueur du *Traité de Maastricht*, la CEE devient l'Union Européenne (UE).

1^{er} janvier 1995. Adhésion de 3 nouveaux pays : Autriche, Finlande et Suède.

L'Europe en dates



26 mars 1995. Entrée en vigueur de la Convention de Schengen qui permet progressivement aux Européens de voyager sans contrôles aux frontières des pays de l'Union qui l'ont ratifiée.

2 octobre 1997. Signature du *traité d'Amsterdam* en vue de renforcer l'intégration européenne, notamment en étendant ses domaines d'intervention.

11 décembre 2000. Signature du *traité de Nice* préparant la Constitution européenne et précisant notamment les conditions du futur élargissement.

1^{er} janvier 2002. Mise en circulation de la monnaie en *euros*.

1^{er} mai 2004. Élargissement massif de l'UE de 15 à 25 membres en accueillant la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, Chypre et Malte.

29 octobre 2004. Signature à Rome du projet de Constitution européenne.

29 mai 2005. La France rejette par référendum la Constitution, suivie, 3 jours après, des Pays-Bas.

1^{er} janvier 2007. Adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. L'UE compte alors 27 membres.

13 décembre 2007. Signature du *Traité de Lisbonne* réformant les institutions et précisant leur fonctionnement, après l'abandon de la Constitution.

2013. La Croatie devient le 28^{ème} membre de l'Union.

29 mars 2017 : vers le Brexit : Le Royaume-Uni notifie son intention de quitter l'UE, suite au référendum du 23 juin 2016 par lequel une majorité d'électeurs britanniques ont voté en faveur de la sortie de leur pays de l'Union européenne.

A suivre : une histoire plus détaillée de la construction européenne de 1945 à nos jours.

Travailler le dimanche ?



A Cherbourg-en-Cotentin, la question s'est posée en conseil municipal d'autoriser une grande surface à ouvrir le dimanche. Dans quel contexte ?

La loi du 6 août 2015 dite « loi Macron » a changé les règles du jeu du repos dominical pour les commerces.

Des dérogations plus fréquentes au repos dominical peuvent désormais être accordées notamment dans des zones touristiques ou des zones à dominante commerciale forte. Sous réserve d'un accord d'entreprise, fixant les compensations pour les salariés, de l'accord du maire et du représentant de l'État.

Les commerces de détail alimentaire peuvent librement ouvrir le dimanche. Le repos hebdomadaire pouvant être donné aux salariés à partir de 13 heures le dimanche, moyennant une journée entière de repos compensateur.

Les maires peuvent aussi autoriser tous les commerces de leurs communes à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Elargir les possibilités d'ouverture dominicale soulève des questions aussi bien économiques que sociétales.

Lorsque la surface de vente est supérieure à 400 m², les salariés privés du repos dominical bénéficient d'une rémunération majorée d'au moins 30% par rapport à la rémunération due pour une durée équivalente. Le travail du dimanche peut ainsi intéresser les étudiants et certains salariés.

Toutefois, le dimanche est le jour le plus propice aux moments de partage en famille et avec les amis. C'est pourquoi le travail dominical a des conséquences sociales plus importantes que le travail en semaine, en particulier sur les temps familiaux : perte de sociabilité parents-enfants.

En s'orientant vers le travail le dimanche pour satisfaire « nos besoins » de dernière minute et une certaine « demande sociale », la grande distribution peut provoquer la fermeture de nos petits commerces. Car le

coût supplémentaire sur leurs frais de fonctionnement peut être trop lourd pour les petits et moyens magasins, les poussant ainsi à la faillite. Les magasins ouverts le dimanche captent une partie du budget des ménages qui n'est plus disponible pour d'autres achats. Les commerçants qui n'ouvrent que la semaine pâtissent ainsi directement des dépenses dominicales.

La loi prévoit que le travail du dimanche ne peut se faire que sur accord du salarié concerné. Toutefois les salariés, sous pression de leurs employeurs, ont-ils réellement d'autre choix que d'accepter de travailler le dimanche ? C'est la crainte des syndicats qui estiment que le dimanche doit rester un jour de repos, dont les familles peuvent profiter pour passer du temps ensemble ou se consacrer à des activités.

Et si les **ouvertures dominicales** devaient tout simplement rester l'exception ? N'est-ce pas là le meilleur des compromis ?

Petits services de transports de personnes ou de colis



En politique, je crois qu'il faut critiquer et proposer mais qu'il faut aussi applaudir quand une action publique semble bien conçue.

Une initiative de la municipalité de Coutances a attiré mon attention. Elle peut sembler banale. C'est sa juste mesure qui en fait, à mon avis sa qualité.

Coutances est, par excellence, une petite ville : même « la petite ville » selon Rémy de Gourmont.

Son agglomération est relativement peu étendue et de nombreux trajets domicile - travail pratiqués par ses habitants sont interurbains.

Pourtant, en ce début septembre, la commune met en place une ligne de bus. Son ambition est modeste ; petit autocar et itinéraire limité à des dessertes essentielles. Mais, vraiment, sans aucun esprit de flagornerie pour l'équipe municipale, je dis bravo. C'est utile, social, écologique, efficace. Le risque financier est limité. J'espère que les Coutançais - dont je ne suis pas - apprécieront.

Puisque j'évoque les transports, un autre sujet me vient à l'esprit. Vous l'avez certainement lu, plusieurs opérateurs tentent actuellement d'utiliser des drones pour livrer de petits colis pas trop encombrants. Les difficultés techniques sont encore nombreuses à résoudre. Le législateur doit aussi concevoir des règles précises pour l'exploitation des machines et la régulation de l'espace aérien de basse altitude. Mais les solutions seront trouvées. Je crois que les communes rurales pourraient avantageusement s'intéresser à cette question.

Trois pistes me semblent devoir être explorées.

Tout d'abord, celle du transport de médicaments entre une pharmacie et son client. Il s'agit d'un service d'un intérêt évident : le client malade isolé, même momentanément, pourra se faire livrer rapidement les produits dont il a besoin, sans se déplacer, même s'il est gêné pour le faire, sans risquer de contaminer qui que ce soit. Et pourquoi pas étudier de la même façon la livraison de repas à des personnes âgées ? Mais il faut sans doute l'envisager avec prudence, pour ne pas perdre une occasion de contact direct.

Il faut aussi réfléchir à ce que la collectivité peut faire en matière de réception publique de colis transportés par drone lorsqu'un destinataire ne peut les réceptionner en raison de son absence. Les mairies qui assurent le service de relais poste pourraient étendre celui-ci pour d'autres opérateurs.

A l'inverse, au bénéfice de résidences isolées des bourgs, la commune pourrait offrir un service de liaisons entre la mairie et celles-ci.

Bon, c'est un peu de la science fiction. Encore que ...

En attendant, je vous souhaite une bonne rentrée !



J'ai récemment pu regarder une prise de parole de l'écrivain et ancien professeur Daniel Pennac, dans laquelle il expliquait que selon lui, un problème majeur de notre système éducatif est la confusion entre deux notions pourtant bien différentes : le besoin et l'envie.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une société de consommation tous azimuts. Et par nous, j'entends chacun de nous. Adultes comme enfants. Savoir si les adultes sont armés pour résister aux appels des communications incessantes en provenance des acteurs économiques relève peut-être du questionnement. Concernant les enfants en revanche, la réponse est assez évidente.

Aussi, les enfants apprennent très tôt à vouloir, mais ils n'apprennent généralement pas la raison pour laquelle ils réclament. Est-ce parce qu'ils en ont besoin pour vivre, comme l'eau, la nourriture, l'amour ? Ou est-ce parce qu'ils en ont envie et que cela leur procurerait une satisfaction ?

De la même manière, l'éducation et l'enseignement ne sont pas non plus questionnés. L'enfant peut ne pas avoir envie d'apprendre. Aussi est-il nécessaire de lui faire comprendre que ce qu'on cherche à lui transmettre ne relève pas de son envie, mais d'un besoin nécessaire à son épanouissement. De même, l'élève n'a pas forcément envie de se plier aux règles qui lui sont imposées dans son établissement scolaire voire dans sa famille. Là aussi il faut lui apprendre à distinguer son envie du besoin que représente son respect des règles pour que le groupe, classe ou famille, se porte bien.

On peut alors s'interroger sur l'individu, car après tout, nous sommes différents les uns des autres. Nous ne naissons pas avec la même santé ni dans les mêmes milieux, nous ne grandissons pas dans les mêmes conditions et nous n'avons pas le même accès à la culture. Avec cette fabuleuse richesse d'expériences diverses, on comprend que les besoins de chaque enfant ne se recoupent pas parfaitement. On peut donc se demander si un même établissement scolaire – qui fait venir à lui un ensemble – plus ou moins éclectique d'enfants – peut apporter à chacun ce dont il a besoin. Et qu'en est-il du professeur qui va accueillir tant d'individus au vécu si varié ?

Il me semble que la distinction entre besoin et envie devrait être au cœur de l'accompagnement de chaque enfant. Mais devant une telle variété de passés, c'est bien une réponse à la fois collégiale, cohérente et individualisée qui s'impose.

Dans l'idéal !



La palme de l'incohérence est attribuée à ...

Proche du développement industriel, l'hydrolien vient d'être tué par la volonté délibérée du Gouvernement de ne pas le soutenir.

Des choix condamnant une prometteuse filière d'énergies marines renouvelables et ruinant les efforts de revitalisation d'un Cotentin négligé par l'État et porté à bout de bras par les collectivités territoriales.

L'État avait pourtant toutes les clefs : la maîtrise du capital de Naval Énergies qui a investi 250 millions d'€ dans la filière depuis 10 ans; la part fixée par la programmation pluriannuelle (PPE) pour chacune des énergies renouvelables dans le mix énergétique; le système d'aides temporaires indispensables à chaque démarrage d'un marché entièrement nouveau. Des mois de leurres et de tergiversations dans la plus grande incohérence se soldent par un gâchis total : une filière abandonnée à la concurrence étrangère, des centaines de millions d'investissement public mis à la poubelle, une usine neuve à Cherbourg fermée avant d'avoir ouvert... Le pire, ce sont les pseudo « arguments » gouvernementaux. Le coût ? Ce sont de tels raisonnements comptables à courte vue qui ont déjà fait passer la France à côté du solaire et prendre un énorme retard dans l'éolien, toute technologie innovante passant par une phase de réglages et de surcoûts provisoires... Et comment expliquer qu'il était impossible de trouver quelques dizaines de millions pour consolider la filière hydrolienne quand une rallonge de 400 millions pour l'EPR - dont le coût a triplé de 3,3 à 10,9 milliards d'€ - ne pose ... aucun problème ? Une technologie « pas mature », vraiment ? Quand a-t-on posé cette même question pour l'EPR au cours d'une mise au point qui prendra au moins 12 ans, en accumulant 7 ans de retards ? !

Comble de l'absurde, ou du cynisme : l'hydrolien flingué par le ministre censé incarner la transition écologique, le jour même où il appelle à l'union sacrée contre le changement climatique en développant... les énergies renouvelables et où il reçoit le feu vert de l'Europe pour aider la ferme pilote du Raz Blanchard !!!

Alors, à qui la palme ?



« La loi du monde, c'est la loi du plus fort, la loi du plus riche.
Notre vocation, c'est de défendre la loi du plus juste,
de rendre plus fort ce qui est juste. »

François Bayrou, en clôture de l'Université d'été, Guidel 23 septembre 2018.

A vos calendriers

Mardi 2 octobre : Rencontre avec nos élus de Cherbourg. Discussion autour de thèmes d'actualité. **Cherbourg**, Café Le Zinc, rue des Tribunaux, au 1er étage. 18 h 30.

Jeudi 11 octobre : Réunion publique : la dynamique du territoire. **Gavray**, salon de l'Hôtel de la Gare.

Samedi 13 octobre matin : Réunion régionale du Modem. **Caen**. Salle municipale du chemin vert. 10 h - 16 h.

Samedi 20 octobre : Réunion du Conseil départemental suivie de notre Assemblée générale. **Saint-Lô**. Matinée.



Cette publication vous a été adressée parce que vous avez adhéré au MoDem.
Pour renouveler votre adhésion, cliquez sur ce bandeau.

La lettre démocrate 50 permet le dialogue et l'échange avec les adhérents de la Manche. En tant qu'adhérent du Modem, vous pouvez participer à la rédaction collective de cette lettre en envoyant des propositions d'articles, des questions que vous aimeriez voir traiter, des images de votre région, vos points de vue sur la politique locale, nationale ou européenne. Nous comptons sur vous pour nous aider à l'améliorer.
Faites nous part de vos idées !

Directeur de la publication : Romain Désiré dit Gosset

Rédactrice en chef : Carole Boisnel

Rédaction :

Pierre Vogt, Romain Désiré dit Gosset, Jacky Robiolle, Jacques Hubert, Carole Boisnel

Pour tout contact : carole.boisnel@gmail.com